# Vide-grenier Dimanche 15 juin 2025

Organisé par l'association Les Chouettes Vergers Luzois 70400 LUZE



### Règlement

- 1- Cette journée organisée en extérieur est ouverte aux particuliers et aux brocanteurs exclusivement.
- 2- Tarif des emplacements (sans augmentation tarifaire par rapport à sa création) : 2 euros le mètre avec un minimum de 4 mètres (2 euros le mètre supplémentaire), la voiture sera stationnée derrière le stand sans dépasser le métrage payé et réservé. Une seule voiture par stand. Ou par tranche de 4m. (exemple 2 voitures = 2 x 4m donc 8 mètres). Toute voiture entrante ne pourra ressortir avant la fin de la manifestation.
- 3- Les emplacements devront être enregistrés au nom d'une personne majeure et présente à la mise en place de son stand.
- 4- Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété avec le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « Les Chouettes Vergers Luzois ».
- 5- Les particuliers et les brocanteurs ne peuvent vendre, dans cette manifestation, que des objets personnels et usagés, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para commerciales.
- 6- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.
- 7- Date limite d'inscription le 4 juin 2025 places limitées. (Attention chaque année nous sommes complet!)
- **8-** Tout emplacement réservé non occupé à 8h00 sera reloué sans remboursement.
- 9- Chaque participant reste garant de la propreté de son stand après son départ, et s'engage à ne laisser aucun objet sur son stand après son départ (sous peine de facturation de l'enlèvement).
- 10- Barbecue, vente de boissons, de nourriture et d'animaux interdit.
- 11- Vente d'armes à feu, de munition et de couteaux à longues lames prohibé (code du commerce).
- 12- Respect des règles sanitaires en vigueur obligatoire.
- 13- Le placement des stands sur le plan se fera dans l'ordre chronologique de réception des inscriptions, et suivant la logique de remplissage (ne pénalisant pas le métrage prévu en projet). Devant chez eux, les riverains restent prioritaires jusqu'au 10/052025.
- 14- En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 15- La manifestation se déroulant en plein air, elle aura lieu par tous les temps et aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempérie.
- 16- Il est interdit de modifier la disposition de son emplacement. Stand hors périmètre du vide grenier interdit dans la commune.

## Informations complémentaires

Accueil des exposants et mise en place des stanc de 5h30 à 7h30	ls 
Accueil des visiteurs de <b>8h00 à 16h30</b>	
Remballe des stands à partir de 16h30	

L'organisateur ne prête ni bancs, ni tables, ni électricité.

Aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur le site durant cette période en dehors du véhicule du stand.

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid, etc...) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place

#### Buvette et restauration rapide à emporter

(Barbecue/hot-dog/Frites/cr	êpes)
-----------------------------	-------

Fait à	le	_// 2025
Signature à faire préc	céder de la mention « <i>lu et approuvé</i> »:	
scrintion à adresser à :	Association « Les Chouettes Vergers L	Lizois »

ETIENNE Matthieu 20 rue de la Chouette 70400 LUZE

Bulletin d'inscription au vide-grenier comprenant la déclaration sur l'honneur à retourner signé avant le 4 juin 2025 accompagné du règlement signé et de la photocopie recto-verso de la carte d'identité du déclarant.

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. IL NE SERA PAS ENVOYE DE CONFIRMATION PAR COURRIER MAIS SEULEMENT UN SMS DE VALIDATION.

## **Vide-grenier**

# Dimanche 15 juin 2025

Organisé par l'association Les Chouettes Vergers Luzois 70400 LUZE



# INSCRIPTION ATTESTATION SUR L'HONNEUR

e <b>soussigné.e,</b> Nom :							
		/					
À Comm	ıne :			Départen	nent :		
Domicilié	.e à :						
Téléphon							
déclaration  Dur tous les pa  - Ne pa  - Ne ve  par le  - Ne pa  R321	rticuliers, dé as être commendre que des décret du 7 as participer à 9 du Code pe pris connaiss	ur les auto-er claration sur erçant.e; s objets perso janvier 2009) a 2 autres mai énal); sance et signé	l'honneur:  nnels et usago inifestations of	gés (Article L de même nat t du vide grei	310-2 du Cod ure au cours d	le de commei de l'année civ nche 15 Juin 2	rce, modifié vile (article 2025 à Luze
4 mètres	5 mètres	6 mètres	7 mètres	8 mètres	9 mètres	10 mètres	mètres
8€	10 €	12 €	14€	16 €	18€	20 €	€
Fait à			le _	//	/ 2025	5	
			Sig	nature :			

règlement du vide-grenier signé et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité. Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation.

Ci-joint le règlement de \_\_\_\_\_€ pour l'emplacement d'une longueur de (voir ci-dessus), le